

809^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 22 février 2018

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 12 OCTOBRE 2018 (N° 8.403)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 2088)
- II. ELECTION DES SECRETAIRES (p. 2102)
- III. CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 2102)
- IV. RECONDUCTION, CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS SPECIALES (p. 2104)
- V. ANNONCE DU PROJET DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 2103)

SESSION SPECIALE

Séance Publique
du jeudi 22 février 2018

Sont présents : M. Daniel BOERI, Doyen d'âge ; Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, M. José BADIA, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, M. Franck JULIEN, M. Franck LOBONO, M. Marc MOUROU, M. Fabrice NOTARI, M. Jacques RIT, M. Christophe ROBINO, M. Guillaume ROSE, M. Balthazar SEYDOUX FORNIER DE CLAUSONNE, M. Stéphane VALERI et M. Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; M. Sébastien SICCARDI, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Camille BORGIA, Chef de Division ; Mme Martine MORINI, Attaché Principal Hautement Qualifié.

La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Daniel BOERI, Doyen d'âge.

I.
ELECTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

M. le Président d'âge.- J'ouvre la séance et vous informe que nous sommes en direct sur le site Monaco Info et sur le site du Conseil National.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la première séance de la législature 2018-2023 est ouverte.

En liminaire, je vous informe que M. Jacques RIT a fait savoir qu'il devra malheureusement quitter la séance prématurément. Il tient à s'en excuser.

C'est conformément à l'article 57 de notre Constitution qu'il me revient, en ma qualité de Doyen, de prononcer l'ouverture de cette Séance spéciale d'installation du nouveau Conseil National, lequel a été élu le 11 février dernier.

Nous sommes réunis ce soir en vertu des articles 57 et 60 de la Constitution, de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, modifiée, et de l'article 2 du Règlement intérieur de notre Assemblée, qui prévoient que le Conseil National nouvellement élu se réunit le onzième jour après le scrutin pour, en tout premier lieu, désigner son Bureau, c'est-à-dire élire le Président et le Vice-Président de notre Assemblée.

Cependant, avant de procéder à l'élection du nouveau Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseiller de Gouvernement-Ministres, chers Collègues, je souhaite vous dire quelques mots.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement Ministres, Chers collègues, Chers amis et chers compatriotes dans l'hémicycle, à la télévision et sur Internet.

Je sais qu'on nous regarde de loin, et je salue nos amis et compatriotes qui nous suivent ce soir, bien qu'éloignés du pays.

Bien sûr, c'est une très grande joie pour moi d'ouvrir, en tant que Doyen d'âge, cette nouvelle législature. Depuis le 11 février, j'attends cet instant avec une grande gourmandise.

C'est la seule fois de l'année où mon temps de parole n'est pas limité !

Je sais bien, pour autant que tous, vous attendez l'élection du nouveau Président du Conseil National,

ce qui pourrait, en apparence rendre dérisoire, voire inaudible, mon discours d'ouverture tant l'émotion des uns et des autres est forte.

Mais au fond, il ne serait pas raisonnable de réduire cette prise de parole à une simple procédure formelle.

Laissez-moi d'abord donner un salut amical aux collègues de la précédente législature qui, chacun pour des raisons diverses et variées, ne sont plus présents ce soir. Qu'ils soient remerciés de leurs contributions pour le pays.

C'est aussi une grande émotion car au-delà de la présente session, c'est une grande responsabilité qui nous attend dans un monde en ébullition.

Nous devons accompagner Monaco dans son développement et dans son adaptation face à ces mutations.

Pour préparer mon intervention de ce soir, j'ai relu mes précédents propos en tant que Doyen d'âge de cette Assemblée.

Cela pour retenir deux remarques, même si certains pourraient trouver peu élégant de me citer moi-même.

Quelle vision globale avons-nous de Monaco dans le futur ?

J'ai dit alors que cet exercice de futurologie conduirait naturellement à des erreurs virtuelles.

Mais encore faut-il disposer de ces projections du futur, pour pouvoir corriger ces dites erreurs.

Pour moi, l'horizon budgétaire annuel, pour nécessaire qu'il soit, est très insuffisant.

Ma seconde remarque concerne notre Conseil National et la Constitution.

J'avais dit alors que la défense de notre modèle politique serait plus aisée avec un Conseil National fort.

J'étais plutôt visionnaire, autant m'auto-congratuler.

Soutenir notre Prince et soutenir la Constitution c'est aussi le rôle du Conseil National, pour cela notre Conseil National doit être réellement fort.

Et j'en suis d'autant plus heureux que c'était un des objectifs de la campagne électorale.

C'est ce que nos compatriotes ont voulu en choisissant notre nouvelle équipe pour les cinq années à venir.

Ce préambule dit, je souhaite vous proposer une rencontre paradoxale entre « jeunesse et nostalgie ».

Nous nous trouvons devant un Conseil National renouvelé où 13 Conseillers Nationaux sur 24 n'ont jamais siégé dans cet hémicycle, plus de la moitié !

C'est un renouveau formidable que les Monégasques ont choisi avec un mélange d'expérience et de jeunesse.

Cette jeunesse, je m'y arrête un instant, car elle est le germe de notre avenir à tous, de l'avenir de notre pays et aussi de son propre devenir.

« Une génération nouvelle arrive à la vie politique, dans les mouvements et les passions. Les joies et les douleurs qui l'agitent en tous sens, se mêlent, s'entrechoquent et s'équilibrent », c'est l'avenir en marche.

Le Conseil National a rajeuni. 50 ans de moyenne d'âge et le doyen, qui, par définition, fausse cette moyenne, n'en est que plus heureux.

Face aux défis du siècle, le mélange des générations est la meilleure arme possible.

Mais, si j'ose dire, comme le dit le poète, « l'âge ne fait rien à l'affaire » ...

Il s'agit d'une nouvelle ressource extraordinaire et nous devons en prendre conscience.

Voyez-vous, mes chers compatriotes, pour les avoir côtoyés durant toute cette campagne et les avoir mieux connus, je peux le dire, et leur dire : cette jeunesse est compétente, motivée, forte. Elle illustre en 2018, comment la priorité aux Monégasques ne sera plus seulement un phénomène de carte d'identité mais bien celui d'un monde nouveau où l'expérience et la compétence existent dès maintenant.

Monaco a besoin de cette jeunesse pour relever les défis du temps et les relations avec l'Europe en particulier, car ce sont eux qui auront à créer ces relations aujourd'hui ou à les subir demain !

Il n'y aura pas de rupture générationnelle, mais un mélange d'expériences diverses, d'expérience du monde d'ailleurs, d'expérience internationale et de compétences adaptées aux mouvances du présent.

Ah l'Europe ! C'est l'occasion pour moi de dire, ici ce soir, l'importance de notre identité.

Notre identité nationale, qui semble parfois relever d'un discours parfaitement banal, parce que galvaudée, mais qui renferme toutes les questions relatives aux rapports entre monégasques, entre notre singularité individuelle et notre vision sociale et globale du pays.

Cependant, derrière cette identité trop souvent se cache la nostalgie.

Cette nostalgie qui donne parfois des bleus à l'âme...

Cette nostalgie qui donne aussi des larmes au cœur...

Mais cette nostalgie qui reste, seule, quand on ne peut plus rien faire... comme un chant du cygne.

Cette nostalgie qui trop souvent s'enferme sur une notion trop simple pour ne pas dire trop simpliste, celle du patrimoine tronqué,

Cette nostalgie qui oublie que notre territoire de 2 km² et les 15 000 Monégasques que nous serons vers 2040, doit aussi se développer, s'adapter et anticiper.

Cela est de notre responsabilité, non pas demain, mais dès aujourd'hui, dès à présent.

Ce développement s'appuie sur notre identité, partie de notre culture, sur notre histoire et sur les valeurs que nous partageons, même invisible, mais qui sont là !

Mais cette nostalgie, qui aussi, cherche à semer la zizanie en oubliant volontairement, ou non, que le Patrimoine c'est aussi le Patrimoine culturel immatériel, impalpable par son essence mais ô combien présent au quotidien dans notre culture, source de notre attractivité Notre Souverain en a souligné l'importance par Sa présence dans l'hémicycle lors du concert hommage au compositeur monégasque Louis ABBATE, le 3 novembre 2017.

La nostalgie, c'est aussi la peur.

La peur d'affronter la modernité, la peur d'avancer dans un monde qui ne nous attend pas.

La nostalgie c'est enfin la peur de l'autre, la peur du changement, la peur de l'évolution, fusse-t-elle naturelle.

Or, ce dont nous avons besoin, c'est d'une identité ouverte, sûre d'elle-même, qui affronte le monde avec ses forces vives, et qui prévoit et qui prépare le Monaco de demain, celui des générations futures, pour donner rendez-vous à l'Histoire.

Pour conclure mon propos, mes chers compatriotes, je vous dis :

Allons de l'avant,

Appuyons-nous sur notre histoire, appuyons-nous sur notre jeunesse, mais ne nous laissons pas aveugler par des sentiments primaires non justifiés.

Sans cela notre territoire n'aurait pas bougé.

Le train ne serait pas en sous-sol et nous serions là, à genoux, à adorer l'ancienne gare de Monte-Carlo !

Disant cela, je n'oublie pas l'histoire.

Mais ne s'appuyer que sur le seul pied de la nostalgie, sans penser au développement du pays, ni aux traces laissées par nos parents, ni à celles que nous laisserons à nos enfants, c'est bloquer les générations futures dans un pseudo bien-être du seul passé.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Conformément à l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, modifiée, ainsi qu'aux articles 3 et 4 du Règlement intérieur, « *Le Président et le Vice-Président du Conseil National sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice (...).* »

En outre, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil National, je vous précise qu'« *Aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge.* »

Avant de procéder à l'élection du Bureau de notre Assemblée, je précise que cette séance sera également l'occasion de désigner les Secrétaires du bureau d'âge.

La composition de chaque Commission permanente et spéciale sera mise aux voix sur la base des candidatures qui ont été enregistrées au Secrétariat Général.

Chers Collègues, l'ordre du jour appelle à présent l'élection du Bureau du Conseil National et il nous revient, en premier lieu, de procéder à l'élection du Président du Conseil National.

Je précise que le Conseil National étant constitué de vingt-quatre membres, treize voix seront donc nécessaires pour qu'un candidat soit élu au premier tour.

Nous allons procéder, dès à présent, à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Stéphane VALERI.- Monsieur le Doyen, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie Monsieur VALERI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Eh bien, Monsieur le Doyen, je suis également candidat à la présidence du Conseil National.

M. le Président d'âge.- Merci, Monsieur GRINDA. Peut-être souhaitez-vous dire quelques mots ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Doyen, Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

Ma candidature de ce soir doit être expliquée afin que personne ne se méprenne quant à mes intentions. En effet, il ne s'agit pas pour moi de contester la victoire du groupe Priorité Monaco ni l'élection plus que probable de sa tête de liste.

Qu'il me soit permis de les féliciter collectivement et individuellement.

Chers collègues, je vous souhaite de réussir dans l'intérêt de notre Principauté et de nos concitoyens. Je vous souhaite également, à tous, d'être heureux pendant cette mandature comme je le fus moi-même lors de la précédente car si l'on écarte les dissensions, voire les combats biens naturels que nous ne manquerons pas d'avoir, le service des Monégasques est suffisamment enthousiasmant pour qu'il prenne le dessus sur tout autre inconvénient.

Ma candidature n'a de valeur que pour remercier et saluer tout d'abord, les électeurs qui ont porté leurs suffrages sur la liste Union Monégasque que j'ai eu l'honneur de conduire ces derniers mois.

Elle me permet également d'adresser un salut amical et fraternel à l'ensemble de mes colistiers. Je suis, hélas, le seul rescapé de cette aventure. Soyez assurés, mes chers amis, que le programme que nous avons établi ensemble sera ma référence pour les cinq prochaines années.

Enfin, qu'il me soit permis de faire deux courtes remarques quant à l'évidente nécessité d'une révision de notre loi électorale.

Tout d'abord, j'attire l'attention de tous sur la diminution continue de la participation. De nouvelles règles quant au vote par correspondance, par procuration et, pourquoi pas, électronique, me

sembleraient les bienvenues et je sais, Monsieur VALERI, que vous partagez ce point de vue.

Par ailleurs, si la proportionnelle absolue était la règle, la répartition des sièges serait sensiblement différente, tout le monde en conviendra.

Le débat démocratique aurait tout à y gagner. La rigueur financière y trouverait également son compte car vu les sommes dépensées pour la campagne et même si Union Monégasque a été particulièrement économe – je suis manifestement l'élu le plus cher de l'hémicycle puisque le Gouvernement rembourse l'intégralité des dépenses de campagne – je me permets de souligner ce fait, en lui suggérant de me traiter avec délicatesse pour les cinq prochaines années.

Je vous souhaite à toutes et tous, et très cordialement, une excellente mandature.

(Applaudissements).

M. le Président d'âge.- Merci, Monsieur GRINDA.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne qui va vous être présentée par M. le Secrétaire Général.

Nous passons au vote.

Je prie maintenant Mademoiselle Marine GRISOUL et Monsieur Pierre BARDY, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux de l'Assemblée, de faire fonction de Secrétaires et de dépouiller le scrutin, assistés de Monsieur le Secrétaire Général.

(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général).

M. le Président d'âge.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 24

Majorité absolue : 13

Bulletins blancs : 2

M. Stéphane VALERI : 21 voix.

M. Jean-Louis GRINDA : 1 voix.

Je proclame Monsieur Stéphane VALERI, Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(Applaudissements).

(M. Daniel BOERI quitte le fauteuil présidentiel où M. Stéphane VALERI prend place).

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Merci à toutes et à tous pour votre chaleureux accueil.

Monsieur le Ministre d'Etat, Excellences, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Messieurs, Chers Compatriotes,

Vous venez, Chers Collègues, de me permettre d'occuper à nouveau ce siège en m'élisant à la Présidence du Conseil National. Je vous en remercie chaleureusement, et c'est avec une grande émotion que je retrouve cette fonction et cette Assemblée si chères à mon cœur.

Mais avant tout, je voudrais exprimer ma profonde gratitude envers les Monégasques qui, par leurs suffrages, ont clairement exprimé leur choix pour le projet politique porté par la liste que j'ai conduite et qui a abouti au résultat que nous connaissons. Cette confiance m'honore et m'oblige. Je veux dire à mes compatriotes ce soir, que je donnerai le meilleur de moi-même pour en être digne.

Je mesure l'ampleur de la tâche et l'attente que les électeurs ont placée en nous – vous êtes d'ailleurs nombreux, chaque jour, à me rappeler cette attente –.

La forte participation de nos compatriotes à ce scrutin essentiel pour la vie démocratique de notre pays, avec plus de 70 % de votants, ainsi que la large victoire obtenue par Primo !, confèrent au Conseil national et à sa majorité une très grande légitimité.

70 % c'est remarquable dans un Etat moderne, mais ce chiffre aurait pu être encore supérieur et, Jean-Louis GRINDA l'a dit avant moi, nous partageons la même analyse. En effet, un nombre important d'électeurs, de bonne foi, n'ont pu exercer leur droit de vote par procuration – le découvrant parfois au dernier moment – à cause de règles trop rigides, qu'il nous faudra assouplir rapidement. Je pense aussi bien sûr à nos compatriotes expatriés, pour qui nous devons réfléchir à l'introduction du vote électronique.

Pour moi, tout Monégasque qui le souhaite doit pouvoir exprimer son choix lors des élections nationales, et ce ne fut pas le cas pour tous lors de ce scrutin.

Mais ce soir, le temps de la campagne électorale est terminé, et une nouvelle législature commence. Les Monégasques nous ont donné mandat pour les représenter et remettre ce Conseil National à la place qui doit être la sienne au sein des Institutions.

Je veux redire, avant tout, mon attachement indéfectible au Prince Souverain et à la Monarchie Héréditaire et Constitutionnelle, à ce régime qui est l'essence même de notre pays. Notre régime politique a fait ses preuves, il est l'un des fondements même de notre identité. Nous en serons toujours les ardents défenseurs.

Selon une expression du Prince Albert II que je partage totalement, l'esprit de nos Institutions doit se traduire par, je cite : le « pas vers l'autre » entre le Gouvernement nommé par Lui et le Conseil National, élu par le peuple monégasque.

Selon l'article 4 de la Constitution : le pouvoir législatif est exercé par le Prince et le Conseil National qui est donc co-législateur. Et selon l'article 66 : la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

Autrement dit, la Haute Assemblée est un partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement, qui ne doit être ni une chambre d'opposition, ni une chambre d'enregistrement. C'est la bonne lecture de nos institutions. Ce positionnement du Conseil National garantit que les aspirations légitimes des Monégasques, et au-delà de tous les résidents, car la loi s'applique à tous, soient entendues et prises en compte le plus largement possible.

Ce rôle du Conseil National est essentiel pour le bon fonctionnement de nos institutions. S'il n'est qu'une chambre d'enregistrement, il manque la force de la représentation démocratique et c'est alors notre système politique qui ne fonctionne pas comme il le devrait. Avec un Conseil National à sa juste place, cette force de la représentation démocratique est bien celle d'un pays moderne, complètement en phase avec son temps et avec ses habitants. Si on y réfléchit, notre régime garantit donc bien mieux qu'un régime parlementaire, la prise en compte des positions de l'Assemblée élue. En effet, ce pas vers l'autre est indispensable aussi bien au Conseil National, bien sûr, qu'au Gouvernement, qui ne dispose pas dans l'hémicycle d'une majorité acquise par avance à ses souhaits, à la différence de ce qui se passe en pratique dans les régimes parlementaires.

Une nouvelle période débute ce soir. Après un effacement progressif du Conseil National ces dernières années, il est temps de retrouver un fonctionnement institutionnel conforme à la lettre et à l'esprit de notre Constitution. Avec les Conseillers Nationaux, nous sommes prêts à un dialogue institutionnel constructif : nous sommes prêts à faire ce pas vers le Gouvernement.

Après cette période d'effacement de l'Assemblée, et conformément à la volonté des Monégasques : le Conseil National est donc de retour.

Mais comme je viens de l'expliquer, le Gouvernement ne doit pas s'en inquiéter, bien au contraire, même si je peux comprendre que c'était plus confortable pour lui lorsqu'il n'avait, de fait, plus à faire ce pas vers notre Assemblée.

Chacun doit jouer pleinement son rôle de part et d'autre de la place de la Visitation. Le Gouvernement, comme le Conseil National, doit, chacun, remplir toute l'étendue des prérogatives que la Constitution a prévues pour eux.

C'est pourquoi il s'agit, en ce jour d'installation du nouveau Conseil National, de partir sur des bases saines et constructives : chacun dans son rôle, chacun à sa place. C'est le Gouvernement nommé par le Prince qui détient le pouvoir exécutif. C'est le Gouvernement qui dirige l'Administration et met en œuvre la politique de l'Etat. Et si nous reconnaissons bien volontiers ce rôle essentiel, de son côté, le Gouvernement ne doit pas vouloir amoindrir le rôle constitutionnel du Conseil National ou vouloir limiter la portée de son expression.

Qui pourrait imaginer le Conseil National s'immiscer dans la communication du Gouvernement, en imposant par exemple sa manière de retransmettre les conférences de presse de celui-ci ? Personne, bien entendu, car cela n'aurait aucun sens.

Et pourtant, c'est ce même Gouvernement, au travers de sa Direction de la Communication, qui a refusé notre proposition, ce soir, d'émission préalable à cette Séance Publique, que les internautes ont pu suivre sur le site du Conseil National mais que les téléspectateurs de Monaco Info n'auront pas vue. Et pourtant, cette émission, que chacun pourra voir en *replay* sur internet, est parfaitement informative, neutre et fiable.

L'anecdote pourrait prêter à sourire, mais elle est révélatrice...

Révélatrice de pratiques d'un autre âge, celles d'une télévision gouvernementale, courroie de transmission unique de ses propres messages.

Cette immixtion de l'exécutif gouvernemental dans la communication télévisée autour de cette Séance Publique d'installation du nouveau Conseil National, est pour le moins loin de cet esprit du pas vers l'autre.

Cette anecdote malheureuse confirme toute l'opportunité de notre proposition de relancer notre télévision en la transformant enfin en chaîne publique et non plus gouvernementale, comme cela existe partout dans le monde, avec une rédaction indépendante permettant entre autre une information pluraliste.

(Applaudissements).

Comme sur d'autres sujets, cette franchise est et sera nécessaire pour la qualité des relations entre nos deux institutions. A l'opposé des non-dits, sources de malentendus et de conflits, cette franchise qui doit être réciproque et respectueuse, sera indispensable pour trouver des solutions constructives et positives pour le pays.

Ce pas vers l'autre, cette franchise, sont d'autant plus nécessaires lors du débat et du vote des lois de Budget. C'est à ce moment précis que le Conseil National dispose des moyens nécessaires pour aborder tous les sujets essentiels pour le pays et ses habitants, et peser sur certaines décisions du Gouvernement.

Avec un Conseil National retrouvé, ces moments vont reprendre tout leur sens et toute leur vigueur, et c'est une excellente nouvelle pour un fonctionnement sain et harmonieux de nos Institutions.

Ces moments, je les ai vécus entre 2003 et 2010 lorsque je présidais déjà cette Assemblée. Et je voudrais rassurer les Cassandres, tout s'est toujours bien terminé, dans la recherche permanente du consensus entre le Conseil National et le Gouvernement. Les budgets ont été votés avec la prise en compte des principales attentes des Monégasques et des résidents : rappelons par exemple que près de mille logements domaniaux furent ainsi construits, que le Contrat Habitation Capitalisation a vu le jour, que les droits des femmes ont considérablement évolué, que notre modèle social a été renforcé et notre législation modernisée. Bien sûr, il y a eu parfois des débats contradictoires intenses, en privé comme en séance publique, pour parvenir à ce consensus, à ce pas vers l'autre, et cela est sain. Alors, si je ne doute pas qu'il y en aura d'autres, je ne doute pas non plus de leur issue positive pour le pays, car nous sommes des partenaires institutionnels responsables.

Dès demain, nous devons travailler ensemble.

Ensemble : c'est le cas aussi pour les élus de la minorité. Et je voudrais à présent m'adresser à eux. Je veux leur redire que le temps de la campagne est terminé et que je serai le Président de tous les élus. Je reste convaincu que ce qui nous rassemble au sein de la grande famille monégasque, est bien supérieur à ce qui a pu nous opposer le temps d'une campagne électorale. C'est pourquoi je recevrai dès demain matin les représentants élus des deux listes minoritaires. Je leur proposerai de les associer au travail du Conseil National en confiant à l'un d'entre eux une présidence de commission, et à tous, d'importantes délégations au sein des commissions et comités mixtes de travail avec le Gouvernement.

L'unité des Monégasques derrière le Prince Souverain, l'ouverture vers la minorité à côté d'une majorité solide et unie autour d'un vrai projet réalisable et raisonnable, c'est ainsi que je conçois le travail de l'Assemblée.

Oui ce projet, porté par notre majorité, est parfaitement réaliste sur le plan opérationnel et raisonnable sur le plan financier. J'y reviendrai.

Sur de nombreux sujets, Monaco est confronté à de grandes problématiques et à de nouveaux défis.

Le logement, le principal problème des Monégasques et des résidents, constitue bien sûr la priorité nationale absolue pour notre Assemblée. Pour les nationaux, face à la pénurie actuelle de logements domaniaux, nous demandons la mise en place d'un plan d'urgence avec six mesures complémentaires et innovantes. J'insisterai simplement ce soir sur certaines d'entre elles.

Tout d'abord, il faut se mobiliser pour rendre possibles trois opérations dès les prochains mois afin de pouvoir faire démarrer les constructions dès l'an prochain. Je pense bien sûr aux terrains du « Grand Ida », à celui de l'Esplanade des Pêcheurs et au projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille. Nous le savons tous, le rythme de construction de logements domaniaux doit impérativement évoluer. Il est temps de changer de braquet pour résorber la pénurie, puis proposer à chaque famille monégasque dont la situation le justifie, dans son pays, un logement correspondant à ses besoins, et ce dans un délai raisonnable.

Bien sûr, nous pouvons avoir avec le Gouvernement une différence d'approche sur ce sujet. Pour nous, c'est non seulement nécessaire sur le plan humain étant données les caractéristiques de notre pays, mais c'est aussi un investissement socialement

responsable pour l'avenir. Certains pourront n'y voir qu'une dépense, là où nous voyons un investissement utile pour tous.

Rappelons d'ailleurs qu'au budget 2018, les locations d'appartements et de commerces domaniaux rapportent plus de 70 M€.

Par ailleurs, nous demanderons au Gouvernement de négocier en contrepartie des surdensifications accordées aux promoteurs privés, tant que la pénurie ne sera pas résorbée, non plus des soultes financières, mais des appartements, qui bénéficieront aux Monégasques dans tous les quartiers de leur pays : là encore c'est une approche de type « investissement », qui va au-delà d'une approche strictement comptable.

Je n'oublie pas non plus notre proposition de mettre en place une aide nationale à la mobilité dans le parc domanial, qui permettra une occupation plus rationnelle des appartements. Ainsi, sur la base du volontariat je le rappelle, des personnes seules ou des couples sans enfant occupant de grands appartements pourraient bénéficier d'un nouveau logement plus moderne, avec une pièce en plus que leur besoin normal et sans changement de loyer. C'est vrai, cette mesure devra faire appel à un traitement personnalisé, et cela ne pourra fonctionner qu'en prenant réellement en compte les souhaits des compatriotes concernés.

Enfin, j'ai déjà eu l'occasion de le dire par le passé : je considère que Monaco doit demeurer un vrai pays, avec une population stable d'Enfants du Pays aux côtés des Monégasques, partageant avec eux une identité, une culture, un attachement à la Principauté et donc une véritable communauté de destin.

Or, la pénurie de logements domaniaux qui pousse les Monégasques à se loger dans un secteur protégé, de plus lui-même en voie de disparition, rend dramatique la situation de nombreuses familles du pays. Ils n'ont souvent d'autre choix que de vivre dans des conditions indignes ou de partir. Pour la sauvegarde du secteur protégé, nous allons déposer une proposition de loi qui obligera les promoteurs privés à reconstruire autant de surfaces et de nombre d'appartements sous loi, que ceux qui auront été détruits.

L'accueil de résidents étrangers fortunés contribue à la vivacité économique de notre pays et fait partie intégrante de notre modèle. C'est aussi un enrichissement culturel pour nous tous que je veux souligner. Mais notre pays ne doit pas devenir un *Resort*, pour une population de passage, au détriment de celles et ceux avec qui nous avons grandi.

La deuxième problématique que nous devons gérer ensemble demain, c'est la sauvegarde du régime de retraite des fonctionnaires.

Nous l'avons dit, pour notre majorité, la retraite des fonctionnaires, qui ont consacré leur vie professionnelle au service de notre pays, doit être maintenue au niveau actuel et le déficit programmé du régime doit être anticipé et compensé par la création d'un Fonds de Retraite des Fonctionnaires. Le montant de ce Fonds devra être déterminé après une étude d'actuaire et alimenté au départ par une partie du Fonds de Réserve Constitutionnel. Je rappelle en outre qu'aucun changement ne pourrait intervenir dans le mode de calcul, en dehors des trois classes attribuées lors du départ à la retraite, sans passer par le vote d'une loi par le Conseil National.

Dans la même logique et face à l'allongement de la durée de vie, et à la progression de la dépendance induite par le grand âge, il est responsable d'envisager de créer de manière concrète et identifiée un Fonds pour la Dépendance. Là encore, ce Fonds pourra financer à l'avenir le coût de la prestation autonomie, qui permet de faire face aux dépenses de maintien à domicile ou de prise en charge en maison de retraite. Nous le devons à nos aînés, pour qui nous devons aussi préparer la construction d'un nouvel établissement spécialisé, par exemple sur les terrains de l'Annonciade II. De même, pour avoir traité ces sujets lors de mon passage au Gouvernement, je sais qu'il est indispensable de continuer à soutenir l'excellence de notre système de santé, et en particulier l'excellence des soins du C.H.P.G., alors que le vaste chantier de sa reconstruction est en cours. Nous y veillerons en votant tous les budgets nécessaires au maintien de ce niveau de performance.

Autre sujet d'importance, le rôle de l'Etat actionnaire dans les sociétés à monopole concédé, comme la Société des Bains de Mer ou encore Monaco Telecom pour ne citer que ces deux cas.

Le Conseil National sera, à sa place, vigilant et dans son rôle pour que le Gouvernement veille à ce que la stratégie de ces entreprises soit conforme à l'intérêt général de la Principauté et à celui des Monégasques. J'entends déjà le mot « ingérence » se caler sur les lèvres de certains. Je voudrais leur dire que c'est le rôle de tout actionnaire, qui plus est pour une société bénéficiant d'un monopole concédé, que de s'intéresser à la stratégie de l'entreprise, surtout lorsque celle-ci peut avoir des conséquences sociales sur un certain nombre de familles de compatriotes – c'est le cas pour la S.B.M. –, ou impacter la qualité de vie des résidents et des consommateurs – c'est le

cas pour Monaco Telecom –. Pour la S.B.M., nous demanderons dans le cadre de la commission mixte tripartite Gouvernement/Conseil National/S.B.M. à ce que les Jeux soient remis au cœur de la stratégie, à ce qu'un plan marketing digne de ce nom soit enfin mis en place, avec les moyens humains et financiers nécessaires et à ce que la priorité nationale soit à nouveau respectée.

Pour Monaco Telecom, dont la communication publique récente confine à la provocation, il est évident que l'Etat ne peut se passer aujourd'hui d'ouvrir le débat du monopole qui partout où il a été remis en question dans le monde, a fait progresser la qualité de services et de tarifs. Nous y reviendrons là encore, en Commission des concessions, ainsi que dans le cadre d'une nouvelle commission spéciale dont je vais vous proposer la création dans un moment.

Ce Conseil National, le Doyen en a parlé, est sans doute le plus jeune de l'histoire d'ici et d'ailleurs, si on prend en compte le nombre d'élus de moins de 32 ans. C'est une chance. C'est une force. Et c'est même pour moi une fierté. Oui ce soir, j'éprouve ce sentiment de fierté de pouvoir assurer ce devoir de transmission, comme a pu le faire en son temps le Président Jean-Charles REY, avec le jeune élu que j'étais. Vous le savez, il a été un très grand Président du Conseil National et un véritable modèle pour moi. L'autre grand Président que je n'ai pas eu la chance de connaître, mais dont j'ai lu beaucoup d'écrits et su apprécier toute sa dimension politique, c'est bien sûr Louis AUREGLIA. Ce grand juriste avait une lecture des institutions déjà très moderne, avait compris très tôt les bienfaits de l'unité inaltérable entre le Prince et la communauté nationale. Je voudrais que nous tous élus dans cette enceinte, nous ayons pour eux, ce soir, une pensée reconnaissante.

Ce devoir de transmission générationnelle m'amène à rappeler nos propositions pour la jeunesse de notre pays. Notre responsabilité, en tant qu'élus, c'est de contribuer à la préparation de l'avenir de nos jeunes. Pour y parvenir, nous demanderons par exemple d'augmenter de 50 % l'enveloppe budgétaire consacrée aux bourses d'études. Il n'y a là rien de démagogique, bien au contraire. Nous parlons d'une somme d'environ 1 M€ supplémentaire, ramenée à un budget de plus de 1,2 milliard d'euros. Rappelons que le montant journalier moyen d'une bourse d'étude est actuellement de 13 euros par jour. C'est insuffisant, nous le savons tous, et Monaco doit faire encore mieux pour ses étudiants. Bien sûr, il faut également développer notre politique d'animation pour les jeunes à travers plusieurs propositions

concrètes, dont la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse sera en charge.

Dès 1992, aux côtés du Docteur Michel-Yves MOUROU, dont je veux saluer la présence parmi nous ce soir, et pour qui cette dimension de transmission générationnelle prend également ce soir tout son sens, j'œuvrais déjà pour faire avancer les droits des femmes monégasques dans la transmission de la nationalité à leurs enfants. En 2003, l'une de mes premières décisions fut la création d'une commission spéciale dédiée aux droits des femmes et de la famille. Quelques années plus tard, la loi sur l'interruption médicale de grossesse était votée et les femmes obtenaient l'égalité dans la transmission de la nationalité par le mariage. Bien sûr beaucoup reste à faire et cette commission que nous renouvellerons toute à l'heure œuvrera pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, contre le harcèlement sexuel, pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, et pour mettre fin aux inégalités subies par certaines femmes concernant le statut de chef de foyer. Enfin, je ne me déroberai pas face aux responsabilités qui sont les miennes, concernant le débat sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Ainsi, et comme je m'y suis engagé durant la campagne électorale, je demanderai à la Présidente de la Commission des Droits des Femmes et de la Famille, d'étudier la proposition de loi déposée à ce sujet par un élu de la mandature précédente en octobre 2017. Le Conseil National étudiera ainsi ce texte de manière dépassionnée et hors du contexte électoral. Plus largement, je souhaite que notre Assemblée puisse être le lieu du débat, de la réflexion sur tous les sujets qui comptent pour la vie de nos compatriotes et de la population de la Principauté.

Après ces problématiques importantes, je voudrais vous proposer de mettre en phase le travail de notre Institution avec le monde qui nous entoure. En effet, notre Assemblée devra faire preuve de pragmatisme pour s'attaquer aux grands défis de demain.

S'il est un sujet unanimement ressenti et relayé à raison par les trois listes lors de la campagne électorale, c'est bien la dégradation de la qualité de vie. Ce sujet essentiel devra être pris à bras le corps par la Commission Environnement Qualité et de Vie. Oui chers collègues, je vous proposerai dans quelques instants de bien vouloir non seulement renouveler cette commission, mais aussi d'en adopter cette nouvelle dénomination. Vous en aurez bien entendu saisi toute la nuance, Commission Environnement Qualité et de Vie.

Pour nous adapter toujours davantage aux défis de notre temps, je vous proposerai également la création d'une nouvelle Commission Spéciale. Il s'agira de traiter de façon optimale l'augmentation programmée des textes relatifs aux développements du numérique, de concentrer dans une même commission les enjeux de la Smart-City, l'avenir des *blockchains*, la sécurité numérique et les développements digitaux ou encore les services de notre opérateur Monaco Telecom. Ces sujets sont de plus en plus à la base de très nombreuses politiques publiques. Le Conseil National doit innover lui aussi et montrer sa capacité à accompagner le progrès. Cette commission sera intitulée : Commission pour le Développement du Numérique.

Ces dernières années, le rôle du Conseil National par rapport à l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.) a été à plusieurs reprises mis à mal. La Commission de Placement des Fonds a parfois été contournée. La place du Fonds de Réserve Constitutionnel dans l'approche des finances publiques a souvent donné lieu à débat. De même, la façon dont le budget est présenté peut sans aucun doute – et le Gouvernement d'ailleurs l'a dit dans les débats budgétaires récents – faire l'objet d'améliorations importantes.

Aussi, afin de travailler sur ces questions essentielles, et en complément de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, je vous proposerai la création d'une nouvelle commission spéciale intitulée : Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la modernisation des comptes publics.

Le défi majeur du mandat qui s'ouvre, c'est bien sûr la question du suivi de la négociation d'un éventuel traité avec l'Union Européenne. Par leur vote, les Monégasques ont exprimé sur ce thème leur inquiétude légitime. Le Gouvernement doit informer de façon transparente et régulière le Conseil National au sujet des évolutions de cette négociation. Je rappelle que la ratification d'un éventuel traité devra être soumise au vote du Conseil National. Sur ce sujet d'ampleur, je vous propose, chers collègues, de créer, pour montrer toute l'attention que notre Assemblée portera aux évolutions de ce dossier sensible, une Commission spéciale, en charge du suivi de la négociation avec l'Union Européenne, qui fonctionnera elle aussi en totale complémentarité avec la Commission des Relations Extérieures.

Loin de l'image de repli sur soi que certains voudraient nous donner, il s'agit simplement de faire jouer au Conseil National tout son rôle pour l'intérêt

général et la préservation de ce qui fait la réussite de notre modèle économique et social.

Il faut pour bien comprendre notre position, rappeler deux éléments importants. Tout d'abord, j'ai pleinement soutenu la volonté du Prince Rainier III de faire adhérer Monaco au Conseil de l'Europe. Ce fut chose faite sous ma présidence du Conseil National dès le mois d'avril 2004. On ne peut donc pas me taxer d'être un anti-européen.

Mais voilà, il ne vous aura pas échappé, ensuite, que le Conseil de l'Europe ce n'est pas l'Union Européenne. Le Conseil de l'Europe fait avancer les droits de l'homme et les droits sociaux et sociétaux. L'Union Européenne est une construction économique, avec des règlements, des circulaires, des normes, des directives qui prennent de plus en plus le pas sur les législations nationales.

Dans le cadre de la négociation en cours pour un éventuel Traité d'association avec l'Union Européenne, le Prince a demandé au Gouvernement de définir des lignes rouges qui ne doivent pas être franchies. Il faudra, au fur et à mesure des discussions, que le Gouvernement nous les présente de façon précise et concrète, et que nous soyons d'accord dans le cadre de la politique du pas vers l'autre.

Tant mieux si nous pouvons obtenir la sécurité juridique d'exporter nos produits et services dans les quelques secteurs où elle n'est pas totalement assurée aujourd'hui. Tant mieux, évidemment, si nos étudiants peuvent bénéficier de droits d'inscription réduits dans les universités européennes et les Monégasques d'un droit au travail systématique en Europe. Mais, nous sommes lucides.

Aujourd'hui, sans Traité, notre modèle économique et social est une réussite à nulle autre pareille. Et il y a des divergences profondes entre les modèles économiques et sociaux européen et monégasque.

S'il est naturel d'ouvrir tous les débats dans cette enceinte, ce sera aussi le cas pour le débat autour du mode de scrutin. Dans un certain microcosme politico-médiatique, ce sujet revient de façon récurrente. Je constate que les deux derniers scrutins ont permis à la fois de dégager une majorité nette, indispensable au bon fonctionnement de l'Assemblée, et aux listes minoritaires d'avoir des représentants au Conseil National. L'efficacité nécessaire et le pluralisme, auquel je suis très attaché, sont donc garantis. Pour autant, le débat est légitime et je m'engage à ce qu'il ait lieu durant ce mandat, dès les premières années, nous n'attendrons pas la fin de la mandature.

Il me semble que ce débat pourra avoir lieu en Commission de Législation. Je vous proposerai donc toute à l'heure la suppression de la Commission spéciale afférente.

On reproche parfois au Conseil National de se cantonner à une vision sociale et uniquement dirigée vers les Monégasques. C'est faux. J'ai déjà parlé des Enfants du Pays, je pourrais également le faire pour tous les résidents et pour tous les salariés qui viennent travailler en Principauté, car les lois que nous examinerons peuvent, parfois et souvent, les concerner. Le Conseil National travaillera pour tous. La loi s'applique à tous. Et nous travaillons donc ici non seulement pour les Monégasques mais bien pour le pays tout entier.

Je souhaite que notre Assemblée participe aussi activement à la réflexion pour le développement économique de la Principauté, afin de créer et générer de nouvelles recettes pour le budget. En 2009, j'avais créé un groupe de réflexion appelé Monaco 2029, dont le Livre Blanc a inspiré un certain nombre de mesures telles que le télétravail, l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques mis en œuvre depuis, ou par exemple la création du Conseil Supérieur pour l'Attractivité.

Ainsi, je renouvellerai cette démarche par la création d'un nouveau *Think Tank* au Conseil National qui s'intitulera donc Monaco 2038, suivant la même logique prospective pour les 20 prochaines années.

La réflexion sur l'avenir et l'ouverture sur le monde, c'est aussi une Assemblée qui est fière de l'action du Prince Souverain à l'international, et de son *leadership* en matière de lutte contre le réchauffement climatique, pour la sauvegarde des océans, de la biodiversité et pour la solidarité dans le cadre de la coopération mondiale.

A notre place et notamment par le vote de tous les budgets nécessaires, nous soutiendrons avec détermination cette politique d'ouverture sur le monde.

Pour conclure, je voudrais vous dire une nouvelle fois ma fierté de pouvoir me consacrer totalement à cette fonction, grâce aux suffrages des Monégasques et grâce à vous, chers collègues, grâce à votre vote ce soir. Je souhaite et j'œuvrerai pour une mandature fondée sur le respect, sur l'apaisement, l'unité et le travail avec le Gouvernement pour le bien des Monégasques, de tous les résidents, dans l'intérêt de notre pays tout entier.

Vive le Prince,
Et vive Monaco !

(*Applaudissements*).

Je vous remercie... merci chers amis.

Monsieur le Ministre, avant que nous procédions, selon le Règlement intérieur, à l'élection de notre Vice-Président, souhaitez-vous dire quelques mots, vous exprimer également ?

(*M. Jacques RIT a quitté l'hémicycle à 19 heures*).

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr, en espérant être applaudi autant que vous, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous adresser, en mon nom et au nom du Gouvernement, mes félicitations pour l'élection qui vient de vous porter à la tête du Conseil National.

Je veux également féliciter l'ensemble des Conseillers Nationaux élus par les Monégasques le 11 février dernier.

Cette élection a marqué l'attachement des Monégasques aux institutions et leur implication dans la vie publique de la Principauté.

Elle a également dégagé une forte majorité au sein de ce Conseil National.

Je ne doute pas que cette majorité nous permette de poursuivre, dans la collaboration et la sérénité, le travail conduit depuis des années entre le Gouvernement et le Conseil National.

Fondé sur la confiance et la concertation, ce travail a permis de voter pas moins de 36 lois depuis 2016, soit autant que lors des quatre années précédentes.

Pour parvenir à ce résultat, nous avons adopté une méthode placée sous le signe de l'information, de l'écoute et du dialogue.

Je souhaite que cette méthode perdure avec vous. Elle est, en effet, fidèle à l'intérêt supérieur de la Principauté. Elle est fidèle à nos institutions. Et elle est surtout fidèle à la volonté de S.A.S. le Prince Albert II.

Cette volonté souveraine trace en effet la ligne de l'action du Gouvernement. Elle a été exprimée dans la feuille de route qui m'a été remise par le Souverain, et qui énonçait nos priorités :

1. Le renforcement du modèle monégasque, au service de tous ;

2. Le développement de l'attractivité de la Principauté, de son rayonnement et de sa capacité d'accueillir des résidents étrangers ;

3. La conduite de projets structurants, parmi lesquels la transition énergétique et la négociation d'un accord d'association avec l'Union européenne.

Cette feuille de route constitue le programme politique de la Principauté.

Je veux vous rappeler à cet égard les mots de S.A.S. le Prince Souverain, prononcés ici même, le 23 juin 2006, je cite : « *La collaboration harmonieuse entre les pouvoirs suppose aussi une claire délimitation entre la fonction législative et l'action gouvernementale. Le Gouvernement, sous Mon autorité, et sur la base des orientations que Je définis, a en effet, seul, la charge de l'administration du pays.* » Fin de citation.

C'est dans cet esprit que nous travaillons et que nous continuerons de travailler avec vous. Cet esprit, c'est celui de nos institutions, qui prévoient vous le savez, vous l'avez rappelé, dans le domaine législatif, l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

Le Gouvernement est donc heureux de pouvoir compter sur le Conseil National dans ses fonctions essentielles. Celle d'Assemblée Législative qui vote les lois, dont la loi de budget. Et celle, importante aussi, de conseil, affirmée dans son nom même de Conseil National.

Les propositions que vous formulerez à ce titre seront toujours examinées avec intérêt. Vous trouverez auprès de moi-même et de l'ensemble du Gouvernement une attention de tous les instants.

De notre côté, nous continuerons à tenir le Conseil National régulièrement informé des avancées réalisées dans les grands dossiers stratégiques qui relèvent du domaine exécutif.

Et nous continuerons aussi à nous concerter pour doter la Principauté d'une législation toujours plus moderne et toujours adaptée à nos spécificités.

Par cette ouverture mutuelle, par cette bonne volonté partagée, par cette attention au respect des prérogatives et des fonctions de chacun, nous ferons vivre l'équilibre subtil de nos institutions.

Je veux vous rappeler à ce titre les mots très justes d'un Président du Conseil National, je cite : « *Pour que cet équilibre fonctionne, il faut que chacun soit dans son rôle. Cela signifie que certaines velléités qui ont pu s'exprimer çà et là, d'imposer par l'affrontement*

au Gouvernement Princier le programme du Conseil National, n'ont évidemment pas lieu d'être dans notre système institutionnel. » Fin de citation. Je la trouve excellente, je vous la répète : « cela signifie que certaines velléités qui ont pu s'exprimer çà et là, d'imposer au Gouvernement Princier le programme du Conseil National, n'ont évidemment pas lieu d'être dans notre système institutionnel ». Fin de citation.

Ces mots, vous les avez reconnus, c'est vous même qui les avez prononcés, Monsieur le Président, au cours de cette même séance du 23 juin 2006, lorsque vous occupiez déjà ces hautes fonctions, il y a douze ans.

Je ne peux que saluer très sincèrement votre sagesse, et saluer aussi le fait qu'elle puisse inspirer le travail de la mandature qui s'ouvre aujourd'hui.

Je tiens maintenant à revenir sur certaines inquiétudes qui ont été exprimées au cours de la campagne électorale.

Ces inquiétudes portaient essentiellement sur deux points, que vous avez repris, qui en réalité convergent. Il s'agissait de la question, centrale, du logement. Et il s'agissait de la question, tout aussi essentielle pour notre avenir, des négociations pour un accord d'association avec l'Union européenne.

Ces deux points convergent disais-je, car tous deux posent la question plus vaste de l'avenir du modèle monégasque, auquel nous sommes tous attachés.

C'est pourquoi je voudrais m'y arrêter un instant, pour apaiser certaines craintes que j'ai pu entendre.

Je souhaite simplement me contenter des faits.

Le logement des Monégasques, je le réaffirme, constitue une priorité absolue du Gouvernement.

Il importe de disposer de données fiables pour analyser la situation telle qu'elle est.

Les besoins en la matière ont bien été identifiés par le Gouvernement, depuis des années déjà, dans le cadre des programmes de construction qui viennent de s'achever et dans ceux qui sont en cours.

Pour mémoire 180 logements attribuables sont ainsi disponibles en ce début d'année 2018 avec les opérations L'Engelin et U Pavayùn, ainsi qu'au travers des restitutions.

Avec ces restitutions et l'opération « Soleil du Midi », 125 devraient être attribuables l'année prochaine, 54 de plus en 2020, en attendant les 228 supplémentaires en 2021 qui résulteront en grande partie de la livraison de Testimonio II.

Il n'en demeure pas moins, et nous en sommes tout à fait conscients, qu'il existe un certain nombre de foyers qui occupent des appartements non adaptés à leurs besoins, ce dont nous ne pouvons pas nous satisfaire.

Parler de « pénurie » me paraît cependant quelque peu excessif, mais ce sujet constituera, j'en suis certain, la priorité de nos échanges à venir.

Dans ce domaine, il nous faut voir au-delà des prochaines années et nous projeter sur les besoins à l'horizon 2030, sur les bases de l'étude démographique de l'IMSEE.

C'est en effet dès maintenant que le Gouvernement souhaite préparer l'avenir et perpétuer son action en faveur du logement des Monégasques.

Je voudrais rappeler aussi les principes qui nous guident dans les négociations avec l'Union Européenne, la transparence dont nous faisons preuve, mois après mois, en informant les Monégasques et le Conseil National, et les lignes rouges énoncées par S.A.S. le Prince Souverain. Elles ne seront jamais franchies.

Ces lignes rouges, je vous le rappelle, consistent à permettre aux Monégasques de continuer à vivre, travailler et se loger chez eux dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, et à conserver les autorisations d'installation et de travail pour les étrangers.

Comme L'a souvent répété S.A.S. le Prince Albert II, et comme je l'ai dit moi-même à plusieurs reprises et notamment à cette Assemblée, il n'y aura pas d'accord si ces conditions ne sont pas remplies. Croire l'inverse serait irresponsable – tout comme il serait irresponsable de ne pas souligner les grands avantages que nous pouvons attendre d'un bon accord avec l'Union Européenne.

Je n'ignore pas, pour autant, les inquiétudes qui souvent ont affleuré au cours des derniers mois – et, je crois même au cours de ces dernières années passées.

Je n'ignore pas le sentiment d'enfermement qui parfois s'exprime, la peur de ne plus pouvoir décider souverainement de son destin, la crainte de n'avoir plus sa place en son propre pays, les doutes face à la mondialisation.

Mais les Monégasques ont droit à la vérité.

Et la vérité, ce n'est pas le catastrophisme.

Ce n'est pas la peur notamment pas la peur de l'avenir, pour lequel Monaco est bien armée.

Ce n'est pas la méfiance vis-à-vis des étrangers, auxquels Monaco doit tant.

Ce n'est pas non plus la fatalité d'un système qui serait fondé uniquement sur un confort acquis, dans un éternel *statu quo* dont on ne sortirait que plus pauvres, plus faibles, plus vulnérables.

La vérité, c'est que Monaco va bien et que la Principauté est forte.

Elle est forte de son économie, portée par le talent conjugué des Monégasques et de tous les étrangers qui depuis toujours viennent investir, travailler, vivre ici, pour notre plus grand profit.

Elle est forte de son modèle social, fondé sur des infrastructures d'excellence, une gestion rigoureuse et des administrations talentueuses.

Elle est forte de son rayonnement mondial. Un rayonnement unique pour un Etat de cette dimension, et qui doit autant à sa capacité d'accueil qu'à sa faculté de se projeter à la rencontre du monde.

Elle est forte surtout de ses valeurs, exprimées, portées, incarnées avec détermination par ses Princes, et par S.A.S. le Prince Albert II. Ces valeurs, ce sont la responsabilité, la solidarité, l'ouverture, la tolérance et la confiance.

Pour répondre aux inquiétudes des Monégasques, nous devons collectivement nous retrouver autour de ces valeurs, autour d'espoirs communs, autour d'un avenir fidèle à nos immenses potentialités.

Les Monégasques ont le droit d'être inquiets. A nous, à nous tous, de les rassurer.

Mais ils peuvent tout autant être fiers d'être monégasques et être fiers de vivre en Principauté.

Notre responsabilité est d'être à la hauteur de cette fierté.

Nous le ferons d'abord par notre exemple. Par nos mots et surtout par notre action, au sein de cette Assemblée.

Nous le ferons aussi en nous retrouvant autour des grands projets qui éclaireront l'avenir, au service de l'intérêt supérieur de la Principauté.

Nous le ferons enfin en évitant de nous affronter dans des rapports de force artificiels, et en nous gardant de nous diviser autour de vaines querelles.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur le Gouvernement pour travailler, sous la Haute Autorité de S.A.S. le Prince Albert II, avec vous tous, majorité et opposition, au service des Monégasques et de la Principauté.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Nous allons à présent passer au point suivant de notre ordre du jour et procéder à l'élection du Vice-Président du Conseil National qui est élu, je vous le rappelle, dans les mêmes conditions que le Président, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice.

Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, acceptez-vous – comme je le souhaite – de poser votre candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, je suis candidate à la Vice-Présidence du Conseil National, je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Mme BOCCONE-PAGES.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, nous passons au vote.

Je remercie Mademoiselle Marine GRISOUL et Monsieur Pierre BARDY, nos benjamins, de bien vouloir venir dépouiller le scrutin, assistés de Monsieur le Secrétaire Général.

(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général).

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin, M. RIT a quitté l'hémicycle, il y a donc 23 votants.

Votants : 23

Majorité absolue : 13

Bulletin blanc : 1.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES : 22 voix.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES est élue Vice-Présidente du Conseil National.

(Applaudissements).

Toutes mes félicitations, Madame la Vice-Présidente. Vous avez, bien sûr, la parole.

Mme Brigitte BOCONE-PAGES.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je souhaite tout d'abord partager avec vous l'honneur et l'émotion qui sont les miens, au moment où je prends la parole pour la première fois devant vous au sein de cet hémicycle. Je voudrais remercier tous les Conseillers Nationaux et plus particulièrement le Président du Conseil National Stéphane VALERI, pour ma nomination en qualité de Vice-Présidente.

C'est une immense émotion et une grande joie pour la femme engagée que je suis, d'être la première femme à ce niveau de responsabilités.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection. Vous êtes un Grand Homme et vous avez été et vous serez un Grand Président du Conseil National. Honneur et Loyauté seront mes maîtres mots pour vous assister tout au long de cette mandature au sein de la Haute Assemblée.

Ce soir, j'ai une pensée moi aussi pour Jean-Charles REY car, souvent, vous le citez comme étant votre modèle. Il en est de même pour moi lorsque j'évoque notre parcours durant deux mandats, vous êtes mon modèle. Vous m'avez accompagnée par vos conseils avisés et vos encouragements, vous m'avez constamment soutenue. Je vous en sais gré ce soir.

Cher Président, Chers Collègues, cette élection, je veux la dédier à mon mari et mes enfants qui ont toujours su me donner le courage et la volonté de poursuivre mon idéal « Rendre Monaco aux Monégasques »...

(Applaudissements).

... Je serai, soyez en convaincus, l'élue de tous les Monégasques et je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité importante. Je serai guidée dans ma tâche par le sens de la défense des Monégasques et le respect de la priorité nationale.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour réussir ma mission, notre mission et, je sais que je peux compter sur l'ensemble des collègues de la majorité. Nous devons donc rester toujours solidaires et mobilisés afin que notre démarche soit un succès.

Chers Monégasques, Chers Amis, une nouvelle page est en train de s'écrire pour la Haute Assemblée.

Les enjeux qui sont devant nous méritent toute notre attention et toute notre mobilisation. Pour servir, au quotidien, les intérêts de Monaco et des Monégasques. Pour reprendre le chemin du dynamisme. Pour retrouver un nouveau souffle. Pour gérer avec efficacité le Conseil National d'aujourd'hui et pour imaginer ensemble... le Monaco à venir !

L'heure est désormais au rassemblement, à l'action, à l'efficacité et à la réussite. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir et nous serons dignes de la confiance qu'ont placé en nous les Monégasques.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente, pour vos mots chaleureux qui me touchent. Je vous renouvelle toutes mes félicitations. Il est vrai que nous avons parcouru depuis 2003 un long chemin ensemble et je sais dans votre bouche, lorsque vous prononcez le mot « loyauté », qu'il raisonne avec toute la sincérité et toute la vérité que nous vous connaissons.

Je suis heureux et fier de vous avoir à mes côtés en tant que première femme Vice-Président du Conseil National.

Je sais que pour ce qui vous concerne, tout comme moi, votre porte sera toujours ouverte pour tous les élus qui le souhaitent et que vous assumerez la charge qui est désormais la vôtre, avec toute l'implication et la détermination que l'on vous connaît. Bravo encore, ma chère Brigitte.

(Applaudissements).

Conformément à l'article 1 de notre Règlement intérieur, je vous rappelle que le Bureau du Conseil National est assisté d'un organe d'assistance composé du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ès qualité, et d'un représentant de la minorité désigné par elle. A ce titre, je vous informe que le Secrétariat Général a été rendu destinataire, le 20 février dernier, d'un courrier de l'ensemble de la minorité désignant M. Jacques RIT comme son représentant au sein de cet organe d'assistance.

II.**ELECTION DES SECRETAIRES**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle à présent la désignation des Secrétaires, comme visé à l'article 2 du Règlement intérieur. Ce sont traditionnellement les deux benjamins qui sont désignés Secrétaires – nous les avons déjà fait travailler ce soir, avant de les élire –.

Je vous propose que nous soyons fidèles à cette tradition et je vais donc demander à Mademoiselle Marine GRISOUL et Monsieur Pierre BARDY s'ils acceptent d'être candidats à la fonction de Secrétaire.

Mademoiselle Marine GRISOUL, acceptez-vous cette mission ?

Mlle Marine GRISOUL.- Avec plaisir, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Et vous, Monsieur Pierre BARDY ?

M. Pierre BARDY.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord – mais vous pouvez bien sûr selon le Règlement intérieur, demander le vote à bulletin secret, si un seul d'entre vous le demande, nous l'appliquerons – je suggère que nous procédions par des votes à main-levée pour l'élection des Secrétaires.

Y a-t-il des objections ? Pas d'objection.

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mlle Marine GRISOUL et M. Pierre BARDY au poste

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Finances et de l'Economie Nationale

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. José BADIA

M. Pierre BARDY

Mme Corinne BERTANI

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Daniel BOERI

M. Thomas BREZZO

Mme Michèle DITLOT

M. Jean-Charles EMMERICH

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Mme Marie-Noëlle GIBELLI

M. Jean-Louis GRINDA

Mlle Marine GRISOUL

M. Franck JULIEN

M. Franck LOBONO

de Secrétaire du Bureau du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mlle Marine GRISOUL et M. Pierre BARDY sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

(Applaudissements).

III.**CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle à présent, conformément aux articles 25 et 27 du Règlement intérieur de notre Assemblée, la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

En vertu de l'article 26 de ce texte, « *chaque Commission doit comporter au moins cinq membres* » et, en vertu de son article 28, « *chaque Conseiller National doit au moins faire partie de l'une des quatre Commissions permanentes* ». Je précise que chacun des élus a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Avant de donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général, j'informe que M. J. RIT, qui a dû quitter la séance, a fait savoir au Secrétariat Général qu'il souhaitait être membre de toutes les commissions permanentes et spéciales. Donc, merci de l'inscrire à toutes les commissions.

Monsieur le Secrétaire Général, veuillez s'il vous plaît, donner lecture des candidatures enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Marc MOUROU

M. Fabrice NOTARI

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

M. Guillaume ROSE

M. Balthazar SEYDOUX

M. Stéphane VALERI

M. Pierre VAN KLAVEREN

M. le Président.- Je constate qu'il y a la totalité des élus.

M. le Secrétaire Général.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- D'ailleurs, nous allons le voir au fil des commissions, nous avons une équipe élue qui a envie de beaucoup travailler, car vous vous êtes quasiment tous inscrits, à toutes les commissions.

Je vous propose, Monsieur le Secrétaire Général, si à partir de maintenant les 24 Conseillers Nationaux se sont inscrits, de nous dire peut-être « l'ensemble des Conseillers », cela fera gagner du temps pour la lecture.

M. le Secrétaire Général.- D'accord, Monsieur le Président.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. José BADIA

M. Pierre BARDY

Mme Corinne BERTANI

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Daniel BOERI

M. Thomas BREZZO

M. Jean-Charles EMMERICH

Mme Béatrice FRESKO-Rolfo

Mme Marie-Noëlle GIBELLI

M. Jean-Louis GRINDA

Mlle Marine GRISOUL

M. Franck JULIEN

M. Franck LOBONO

M. Marc MOUROU

M. Fabrice NOTARI

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

M. Guillaume ROSE

M. Balthazar SEYDOUX

M. Stéphane VALERI

M. Pierre VAN KLAVEREN

M. le Président.- Je crois que c'est l'ensemble des Conseillers Nationaux.

M. le Secrétaire Général.- Non, il y en a 23.

M. le Président.- Autant pour moi.

S'il n'y a pas de changement, je mets cette composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix, à main levée.

M. le Président.- Je vais mettre aux voix la composition de la commission, parce qu'il peut toujours y avoir des changements sur le siège, parce que chers collègues vous avez le droit de changer d'avis tant que nous n'avons pas voté.

S'il n'y a pas de changement sur le siège, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

(Adopté).

M. le Président.- Nous passons à la Commission suivante.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous faire part des candidatures pour la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, Commission suivante s'il vous plaît.

M. le Secrétaire Général.-*Commission de Législation*

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. José BADIA

M. Pierre BARDY

Mme Corinne BERTANI

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Daniel BOERI

M. Thomas BREZZO

M. Jean-Charles EMMERICH

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Mme Marie-Noëlle GIBELLI

M. Jean-Louis GRINDA

Mlle Marine GRISOUL

M. Franck JULIEN

M. Franck LOBONO

M. Marc MOUROU

M. Fabrice NOTARI

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

M. Guillaume ROSE

M. Balthazar SEYDOUX

M. Stéphane VALERI

M. Pierre VAN KLAVEREN

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Nous arrivons à la dernière Commission permanente, celle des Relations Extérieures. Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous donner lecture des candidatures enregistrées au Secrétariat Général.

M. le Secrétaire Général.- Pour la Commission des Relations Extérieures, les vingt-quatre Conseillers Nationaux sont inscrits.

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

IV.

**RECONDUCTION DES COMMISSIONS
SPECIALES,
DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

M. le Président.- Notre ordre du jour appelle, conformément aux articles 25 et 27 du Règlement intérieur, la reconduction des Commissions Spéciales et la désignation de leurs membres. Nous allons procéder de la même manière que pour les Commissions permanentes.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée ?

S'il n'y a pas d'objection, nous allons donc l'appliquer.

Nous commençons par la *Commission de l'Education et de la Jeunesse*, première commission spéciale à avoir été créée en 1978 pour traiter plus particulièrement des problématiques de la jeunesse liées à l'éducation, la santé, la prévention, la formation, l'insertion professionnelle et les sports.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie d'énoncer les candidatures qui sont arrivées au Secrétariat Générale pour la composition de cette Commission.

M. le Secrétaire Général.- Les vingt-quatre élus sont inscrits, Monsieur le Président.

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement sur le siège, je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

M. le Président.- Si on suit le fil de l'histoire,

en 1993, a été créée la *Commission du Logement*, qui étudie toute question relative à la situation du logement domanial destiné aux Monégasques et à celle du secteur protégé, qui accueille des locataires prioritaires (Monégasques ou Enfants du Pays).

Je mets aux voix le principe de la reconduction de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous laisse donner lecture des candidatures pour sa composition.

M. le Secrétaire Général.-

Commission du Logement

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. José BADIA

M. Pierre BARDY

Mme Corinne BERTANI

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Daniel BOERI

M. Thomas BREZZO

M. Jean-Charles EMMERICH

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Mme Marie-Noëlle GIBELLI

M. Jean-Louis GRINDA

Mlle Marine GRISOUL

M. Franck JULIEN

M. Franck LOBONO

M. Marc MOUROU

M. Fabrice NOTARI

M. Jacques RIT

M. Christophe ROBINO

M. Guillaume ROSE

M. Balthazar SEYDOUX

M. Stéphane VALERI

M. Pierre VAN KLAVEREN

M. le Président.- Je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

(Adopté).

Ensuite en 2003, a été constituée la *Commission des Droits de la Femme et de la Famille*, dans le but de travailler de façon régulière sur les questions d'égalité femmes / hommes et de moderniser le droit de la famille en Principauté.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures recueillies pour la composition de cette Commission.

M. le Secrétaire Général.- Les vingt-quatre Conseillers Nationaux sont inscrits.

M. le Président.- Je mets la composition de cette Commission aux voix, à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille est adoptée.

(Adopté).

Toujours en 2003, a également été créée la Commission de la Culture, devenue en 2008, *Commission de la Culture et du Patrimoine*. La

nouvelle majorité, issue des urnes du 11 février dernier, tient à s'attacher, outre l'étude de tous les textes législatifs traitant de questions culturelles, à favoriser la valorisation du talent des artistes monégasques et à soutenir l'organisation de manifestations culturelles présentant un intérêt pour la Principauté et favorisant le rayonnement de Monaco à l'international. Nous œuvrerons aussi avec détermination pour la défense du patrimoine.

Je mets aux voix la reconduction de cette Commission de la Culture et du Patrimoine.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture de la composition de cette Commission.

M. le Secrétaire Général.- Il y a également l'ensemble des Conseillers Nationaux inscrits.

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement, je mets la composition de cette Commission aux voix, telle qu'enregistrée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée.

(Adopté).

La Commission de l'Environnement et du Cadre de vie – telle était sa dénomination – a été créée en 2008. Ses domaines d'intervention couvrent notamment la préservation de la qualité de vie, la lutte contre les nuisances de tous types ou, encore, l'amélioration des conditions de circulation, sur le territoire monégasque et ses environs, vaste sujet complexe.

A ce titre, je vous l'ai dit dans mon discours ce soir, je suggère de modifier l'appellation de cette Commission qui deviendrait *Commission Environnement et Qualité de vie*.

Je mets aux voix la reconduction à main levée de cette Commission, sous sa nouvelle appellation, Commission Environnement et Qualité de Vie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Environnement et Qualité de Vie est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures enregistrées pour participer à cette Commission.

M. le Secrétaire Général.- Les vingt-quatre Conseillers Nationaux sont inscrits, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je mets donc la composition de cette Commission aux voix, telle qu'enregistrée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

(Adopté).

En 2013, a été créée la *Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale, ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National* consacrée à l'étude de toutes les questions juridiques relatives à ces sujets. Je vous l'ai dit dans mon discours de tout à l'heure, je propose que cette Commission spéciale ne soit pas reconduite, non pas pour éviter le débat, d'ailleurs il n'a pas eu lieu alors que la commission existait, mais par contre parce que je pense – compte tenu que nous avons créé 3 commissions – que c'est bien de traiter cette question, qui peut tout à fait l'être, dans le cadre de la Commission de Législation. Et, je le redis volontiers, je m'engage à ce que ce thème soit abordé non pas la dernière année, mais dans les premières années de notre mandature, car il n'est jamais sain d'avoir un débat sur les règles d'un mode de scrutin, dans un délai trop proche de ce scrutin.

Je propose donc que cette Commission spéciale ne soit pas reconduite, en vertu de l'article 25 du Règlement intérieur.

Je mets aux voix la non reconduction de cette commission à main levée.

Qui est pour ? Vingt-deux pour.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX FORNIER DE CLAUSONNE,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN ;
votent pour ;
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO ;
s'abstient).*

A l'unanimité, moins Mme Béatrice FRESKO-ROLFO qui s'abstient, la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale, ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, n'est pas reconduite.

La majorité issue du scrutin du 11 février dernier souhaite proposer, en vertu de l'article 25 du Règlement intérieur, la création d'une nouvelle Commission spéciale, je vous en ai parlé aussi tout à l'heure, intitulée *Commission pour le suivi de la négociation avec l'Union Européenne*.

Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix la création de la Commission pour le suivi de la négociation avec l'Union Européenne.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Donc, à l'unanimité, le Conseil National vote la création de cette Commission spéciale.

Qui demande à être membre, Monsieur le Secrétaire Général ?

Alors, là, on va le faire sur le siège parce qu'effectivement, par définition, on vient de la créer.

Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui ne souhaitent pas en faire partie ? Alors, M. RIT a bien dit en début de séance qu'il était candidat à toutes les commissions, est-ce qu'il l'est aussi pour cette commission ?

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Oui, je vous demanderai de prendre en compte la candidature de M. RIT.

M. le Président.- Très Bien. Donc je mets aux voix la composition de cette commission avec l'ensemble des vingt-quatre élus.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

Ensuite, la majorité souhaite proposer également, toujours en vertu de l'article 25 du Règlement intérieur, la création d'une autre commission spéciale intitulée *Commission pour le Développement du Numérique*, j'en ai également parlé tout à l'heure dans mon intervention, c'est un sujet majeur qui impacte de plus en plus de très nombreuses politiques publiques.

Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix la création de la Commission pour le Développement du Numérique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission pour le Développement du Numérique est donc créée.

Est-ce que l'ensemble des vingt-quatre élus souhaitent en faire partie ? Si certains ne le souhaitent pas, merci de me le faire savoir.

Je mets aux voix la composition de cette commission avec les 24 élus.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

Enfin, la majorité souhaite proposer la création d'une *Commission spéciale pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics*. C'est un sujet qui a été abordé souvent dans les débats de l'ancienne mandature et je me suis expliqué aussi dans mon discours, sur l'importance de ces questions pour la représentation nationale.

Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix la création de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La *Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics* est donc créée.

Dois-je considérer que, toujours très dynamiques et prêts à vous engager à fond dans ce mandat, vous êtes tous candidats aussi ? Je m'en réjouis pour cette commission. Madame FRESKO-ROLFO et M. RIT également ?

Je vais donc mettre aux voix la composition de la commission avec l'ensemble des vingt-quatre Conseillers Nationaux.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est ainsi adoptée.

V.

ANNONCE DU PROJET DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION

M. le Président.- Avant de clore cette Séance Publique, en vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient de vous

faire part du dépôt d'un projet de loi, parvenu au Conseil National depuis la dernière Séance Publique du 21 décembre 2017.

Projet de loi, n° 973, relative au renforcement de la protection des personnes contre la diffamation et l'injure.

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 27 décembre 2017. Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission de Législation qui me semble la plus appropriée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour de cette séance spéciale et émouvante pour nous, est épuisé.

Je vous remercie. La séance est levée.

(Applaudissements).

(La séance est levée à 20 heures 05).



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

